



**CGG**

**Société Anonyme au capital de 7 136 762 €  
Siège social : 27 avenue Carnot 91300 Massy  
969 202 241 RCSEVRY**

\*\*\*

## **RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après le descriptif (i) des opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription en vigueur au sein de CGG (ci-après la "Société") et (ii) du nouveau plan d'options de souscription d'actions mis en place le 22 juin 2023.

Nous vous rappelons que la politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants, aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Nous précisons qu'aucune société liée à la Société au sens de l'article L.225-180 ou qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

### **I. Levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2023 :**

#### **1. Par les mandataires sociaux :**

Néant

#### **2. Par les dix salariés du groupe dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé :**

Néant

### **II. Mise en place d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions le 22 juin 2023**

Conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 5 mai 2022 en sa 15<sup>ème</sup> résolution portant sur l'attribution, à certains membres du personnel du Groupe, d'options de souscription d'actions de la Société, le Conseil, dans sa séance du 22 juin 2023 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions portant sur 3 392 560 actions attribuées aux cadres dirigeants et autres salariés du Groupe et réparties de la façon suivante entre les différentes catégories de bénéficiaires:

Bénéficiaires	Nombre d'options de souscription d'actions attribuées	Prix d'exercice (en €)
Mandataire social	430 000	0,68
Salariés	2 962 560	0,68
Total	3 392 560	

Le prix de souscription a été fixé à 0,68 €. Les options ont une durée de 8 ans, soit jusqu'au 22 juin 2031 inclus. Elles sont acquises en deux tranches pouvant être respectivement levées les 22 juin 2025 (50%) et 22 juin 2026 (50%) pour les salariés.

En cas de départ du groupe et sauf dans l'un des cas limitativement énumérés dans le règlement de plan, les options acquises et non exercées avant la fin de la période de préavis sont perdues. Les bénéficiaires, retraités ou salariés d'une filiale qui sortirait du Groupe, conservent l'intégralité de leurs options avec les mêmes conditions notamment d'acquisition des droits. En cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, les options acquises sont conservées après le départ du groupe et peuvent être exercées à tout moment pendant la durée du plan.

En ce qui concerne le mandataire social et les membres du Comité de Direction, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits auxdites options, en une fois à l'issue d'une période de 3 ans en juin 2024 (100% de l'attribution), à la réalisation de quatre conditions de performance :

- TSR vs. panel de pairs
- deux conditions de performance financière
- critères ESG (sociaux, environnementaux et HSE)

Les autres conditions du plan applicables au mandataire social et aux membres du Comité de Direction sont celles du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du groupe telles que décrites ci-dessus.

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-57 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que le mandataire social est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat devrait représenter 25% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration du 22 juin 2023.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options attribuées à Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur Général :

Nom du mandataire social	Nombre d'options attribuées	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)	Prix d'exercice (€)	Période d'exercice
Sophie ZURQUIYAH	430 000	111 800 €	0,68	22/06/2026 au 22/06/2031 inclus

Le nombre d'options de souscription d'actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé au titre des plans mis en place en 2023 figure dans le tableau ci-dessous :

Nom des bénéficiaires	Nombre d'options de souscription d'actions attribuées	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)	Prix d'exercice (€)
Jérôme SERVE *	230 000	59 800	0,68
Emmanuelle DUBU *	150 000	39 000	0,68
Dechun LIN*	150 000	39 000	0,68
Peter WHITING*	150 000	39 000	0,68
Eduardo COUTINHO*	110 000	28 600	0,68
Jérôme DENIGOT*	110 000	28 600	0,68
Hovey COX*	110 000	28 600	0,68
Agnès BOUDOT*	150 000	39 000	0,68
Emmanuel ODIN*	110 000	28 600	0,68
Tony Huang/Qing Xu/Fred Li	34 000	8 840	0,68

\* membre du Comité de Direction : acquisition des droits soumis à conditions de performance (voir II)

### **III. Présentation synthétique des plans en vigueur :**

Le tableau, ci-après, présente l'évolution, au cours de l'exercice 2023, des plans mis en place en vertu des autorisations données respectivement par les Assemblées Générales du 3 mai 2013, 29 mai 2015, 26 avril 2018, 16 juin 2020 et 5 mai 2022 et des différents plans qui en ont résulté.

### A. Historique des attributions d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2023

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2018	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Total
Date d'Assemblée	29.05.15	29.05.15	26.04.18	26.04.18	26.04.18 <sup>(a)</sup>	16.06.20	16.06.20 <sup>(a)</sup>	05.05.22 <sup>(a)</sup>	05.05.22	
Date de la réunion du Conseil d'administration	25.06.15	23.06.16	27.06.18	11.12.18 <sup>(a)</sup>	27.06.19	25.06.20	24.06.21	22.06.22	22.06.23	
Nombre de bénéficiaires	749	683	530	4	247	240	219	301	293	
Nombre total d'options initialement attribués <sup>(a)</sup>	1 769 890	6 658 848	6 544 389	671 171	2 353 520	2 268 512	1 950 920	3 725 200	3 392 560	29 335 010
Dont le nombre pouvant être souscrites par :										
Les mandataires sociaux :										
Philippe Saille <sup>(a)</sup>	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sophie Zurquiyah <sup>(a)</sup>	79 500 <sup>(a)</sup>	444 000 <sup>(a)</sup>	732 558 <sup>(a)</sup>	n.a.	360 000 <sup>(a)</sup>	360 000 <sup>(a)</sup>	330 000	455 000	430 000	3 191 058
Point de départ d'exercice des options	26.06.17	24.06.18	28.06.19	28.06.19	<b>Pour le Directeur Général :</b> 28.06.22  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 28.06.21	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> 26.06.23  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 26.06.22	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> 25.06.24  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 25.06.23	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> 22.06.25  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 22.06.24	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> 22.06.26  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> 22.06.25	
Date d'expiration	25.06.2023	23.06.2024	27.06.2026	27.06.2026	27.06.2027	25.06.2028	24.06.2029	22.06.2030	22.06.2031	
Prix de souscription (en €) <sup>(a)</sup>	62,92	8,52	2,15	1,39	1,52	1,10	0,91	1,05	0,68	
Conditions d'exercice <sup>(a)</sup>	acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	acquisition en 3 tranches (50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	acquisition en 4 tranches (25 % après 1 an, 25 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans).	<b>Pour le Directeur Général :</b> acquisition en une tranche après 3 ans  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> acquisition en une tranche après 3 ans  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> acquisition en une tranche après 3 ans  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> acquisition en une tranche après 3 ans  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	<b>Pour le Directeur Général et le Comité de Direction :</b> acquisition en une tranche après 3 ans  <b>Pour les autres bénéficiaires :</b> acquisition en 2 tranches (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans)	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2023 <sup>(a)</sup>	0	0	2 038	0	0	0	0	0	0	2 038
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2023 <sup>(a)</sup>	259 902	265 375	2 576 849	503 381	982 330	745 720	88 850	109 800	11 460	5 543 667
Options de souscription restantes au 31 décembre 2023 <sup>(a)</sup>	0	229 938	3 965 502	167 790	1 371 190	1 522 792	1 862 070	3 615 400	3 381 100	16 115 782

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2018	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Total
Dont le nombre restant détenu par :										
Les mandataires sociaux :										
Philippe Solle <sup>(a)</sup>	n.a.									
Sophie Zurquiyah <sup>(a)</sup>	475	4 428	183 139	n.a.	0	180 000	330 000	455 000	430 000	1 583 042

Tableau 8 de la Position-recommandation AMF 2021-02.

(a) Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

(b) Mandataire social de CGG SA depuis le 26 avril 2018.

(c) Mandataire social de CGG SA du 1er septembre 2015 au 4 janvier 2017 (Directeur Général Délégué) et depuis le 26 avril 2018 (Directeur Général).

(d) Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration les ayant attribués.

(e) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.

(f) Des conditions de performance sont en outre applicables aux mandataires sociaux exécutifs et aux membres du Comité Exécutif/Comité corporate/Comité de Direction (selon la date d'attribution). Voir paragraphe 4.2.2.1.B.c) du présent Document.

(g) Les chiffres présentés dans cette colonne incluent les options de souscription d'actions attribuées par le Directeur Général, au titre d'une subdélégation accordée par le Conseil d'administration, au bénéfice de certains employés du Groupe. Le cas échéant, le prix de souscription a été fixé sur la base de la moyenne des 20 cours de Bourse (ouverture) précédant la date d'attribution.

(h) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2015 était soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2017 ; qui n'ont été que partiellement remplies (25 %) pour la deuxième tranche en 2018, et qui n'ont pas été remplies pour la troisième tranche en 2019.

(i) Pour les membres du Comité corporate et les mandataires sociaux, ce plan 2016 était soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2018 ; et qui n'ont été que partiellement remplies (25 %) pour la deuxième tranche en 2019.

(j) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2018 est soumis à des conditions de performance qui n'ont été remplies pour aucune des trois premières tranches en 2019, 2020 et 2021 mais qui ont été remplies pour la quatrième tranche en 2022.

(k) Attribution soumise aux termes et conditions du plan d'options de souscriptions d'action du 27 juin 2018, à l'exception du prix de souscription.

(l) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2019 est soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2021, mais qui ont été remplies pour la deuxième tranche en 2022.

(m) Pour les membres du Comité de Direction et les mandataires sociaux, ce plan 2020 est soumis à des conditions de performance qui ont été partiellement remplies en 2023.

Le Conseil d'administration  
Le 6 mars 2024